

En hommage aux 130 000 incorporés de force

Au pied de l'immense croix dominant le mont National à Obernai, une cérémonie s'est tenue dimanche 26 août, à l'initiative de l'ADEF, fidèle chaque année aux 130 000 Alsaciens et Mosellans victimes du décret nazi imposant l'incorporation de force d'août 1942.

En demi-cercle, une vingtaine de porte-drapeaux d'associations patriotiques font face à l'assistance venue faire mémoire. Inspirée par les discours du président Robert Gall (excusé) et du regretté Robert Baillard, Nicole Bruder, présidente déléguée de l'Association Des Evadés et Incorporés de Force du Bas-Rhin, prit la parole. Gérard Michel, secrétaire général, poursuivit avec véhémence.

Certes depuis 1945, nous vivons en paix, mais « combien de nos enfants d'Alsace et de Moselle ont été sacrifiés par la folie d'un peuple sous l'influence du mal absolu? Depuis 1945, nous attendons vainement l'acte de contrition d'un chancelier allemand. Ils se sont rendus à Oradour mais jamais ils n'en font de confession chez nous! ». Gérard Michel, par ailleurs président de l'OPMNAM (Orphelins de père malgré nous d'Alsace Moselle) a décidé de réclamer juridiquement « le bénéfice de la loi du 15 mai 1997, votée par le Bundestag qui amnistie et indemnise les réfractaires et les déserteurs de l'armée nazie. Cette loi a déclaré illicites toutes les actions et



GÉRARD ANDLAUER

décisions des tribunaux d'exception nazis. » Pourquoi les victimes de l'incorporation de force ne pourraient-elles pas bénéficier des mêmes dispositions que les victimes allemandes des terribles tribunaux nazis?

Des témoins des années noires 1940-1945, il n'en reste plus beaucoup. Mgr Aloyse Kieffer qui avait alors 16 ans est l'un d'entre eux. Enrôlé de force comme Luftwaffenhelfer (auxiliaire de l'armée de l'air), il se souvient avoir eu envie de se rebeller. Mais « j'avais un frère plus âgé déjà incorporé de force en Pologne et on savait les menaces pesant sur les familles. Mon père m'a dit de ne pas oublier que j'avais encore 5 frères et sœurs à la maison, j'avais compris le message...il faut

toujours se souvenir de ce vécu douloureux et si mal compris après la guerre. Nous voulons qu'il soit enfin compris aujourd'hui par nos instances, dans la région et au delà. Il ne faut pas que les jeunes puissent un jour vivre une chose semblable. »

L'association des anciens Luftwaffenhelfer va bientôt être dissoute. Comment alors transmettre le souvenir de cette atroce injustice?

Nièce d'un incorporé de force disparu, Renée Baudot a choisi de se battre juridiquement contre l'État allemand. Elle a le soutien d'un député de gauche allemand qui reconnaît les souffrances des Alsaciens-Mosellans durant la guerre et juge « impardonnable » ce que les Allemands ont fait alors. Mme Baudot,

déplorant que « l'Etat allemand se réfugie derrière des arguties juridiques », dénonce l'attitude du président de la RFA qui, venu à Oradour-sur-Glane avait parlé de l'incorporation de force comme d'un problème « franco-français ». En résumé, « ce n'est pas le Mur des Noms, c'est le Mur du Non! ». Jean-Jacques Stahl, adjoint au maire d'Obernai, a évoqué le drame des 130 000 incorporés de force « et les 40 000 jamais rentrés et aussi ceux qui sont revenus avec des séquelles physiques et psychiques, tous ayant souffert pour une cause qui n'était pas la leur ». L'abbé Antoine Haeussler, curé d'Obernai, touché par le souvenir de « ces jeunes appelés dans la fleur de l'âge à servir un pays qui n'était pas le leur » veut aussi « que soit transmis aux générations futures ce vécu qui a endeuillé des familles entières. » Plusieurs gerbes de fleurs (dont celles du Souvenir Français et des Anciens combattants d'Obernai) furent ensuite déposées à l'ombre des drapeaux européen, français et alsacien.

Marie Goerg-Lieby

Cinq jeunes en Russie avec « Pèlerinage Tambov »

Lundi 20 août, cinq jeunes de 18 à 32 ans sont partis en Russie afin d'entretenir le site d'inhumation de milliers d'Alsaciens à Tambov.

« Hé les jeunes vous êtes deux fois moins nombreux que les autres années! Vous allez devoir travailler deux fois plus! » plaisante Eric. Le groupe, composé de deux filles et trois garçons, inclut des nouveaux comme Valentin Pogon, 18 ans, de Blois, intéressé par « l'Histoire et à la Russie ». Ce sera aussi le premier voyage d'Elodie Burckel, originaire de Marmoutier et greffière à Marseille: « Mon grand-père, Léon Burckel, qui s'était évadé de l'armée allemande a survécu au camp de Tambov après avoir été en prison. Il n'en parlait pas mais j'ai fait beaucoup de recherches ». Mélanie Sorg en est elle à son troisième pèlerinage, en souvenir d'un arrière-grand-père Malgré Nous. Michel Hirtz, 24 ans, revient aussi honorer la mémoire de son arrière-grand-père, Edmond Seltz, paysan-vigneron de Mittelbergheim. Il a entraîné son frère Stéphane, 21



M.G.-L.

ans, en hommage à leur grand-mère « qui toute sa vie a cherché à savoir où était son père. Elle a participé à des pèlerinages avec l'association avant même de savoir qu'il été enterré là bas, dans la tombe 38 du cimetière 8 ».

Les 43 participants adultes réunis par « Pèlerinage Tambov » ont rejoint les jeunes sur place pour vivre le 25 août un événement lourd d'émotion: la commémoration du décret de gauleiter Wagner. Cet été, il y aura en plus

l'inauguration du cimetière 7, un travail colossal autour de 50 fosses communes, avec une allée centrale et des bordures. Enfin une sépulture digne pour ces morts reposant si loin de leur terre natale... Marlène Dietrich, présidente de l'association, est soulagée d'avoir eu le soutien financier de plusieurs donateurs, comme la Ville de Colmar, la Région Grand Est, la Fondation Entente Franco Allemande, le Souvenir Français et le VDK, l'organisme allemand d'entretien des tombes mili-

taires « sollicité pour la première année » vu le coût des travaux.

Par contre, aucune réponse du côté du service identique du Ministère à Paris! Autre grosse déception, l'absence d'élus alsaciens représentant la France lors de la cérémonie. Des élus russes seront présents comme bien sûr les fidèles partenaires de l'association, Sacha l'historien, Natalia la guide et d'autres. Cette fidélité, l'association aurait apprécié d'en bénéficier aussi de la part de la ville de Strasbourg: « Son maire nous avait encouragé en 2016, quand nous avons proposé et obtenu que cinq jeunes d'Oradour-sur-Glane et de deux communes voisines viennent en Alsace et participent au pèlerinage à Tambov. Mais nous n'avons plus eu de nouvelles de ce côté-là, c'est très regrettable. »

M.G.-L.

Nouvelle étape juridique pour les orphelins de Malgré-Nous

L'association OPMNAM (Orphelins de père Malgré Nous d'Alsace Moselle) a décidé dans son assemblée générale à Bitche de confier à l'avocat allemand Andreas Schoellen la défense de leur cause.



DR

Lors de l'AG de l'association, des membres de l'OPMNAM ont brandi un calicot rappelant la Sippenhaft, une disposition inique pesant en 1942-1945 sur les Alsaciens-Mosellans et encore trop méconnue.

En démocratie, le droit peut évoluer pour mieux s'ajuster à des situations anciennes mais reconsidérées. C'est ainsi que le Bundestag, à l'instigation des socialistes du SPD et des Verts (Grünen) a voté en 1997 une loi, complétée en 2002, rendant justice aux soldats allemands condamnés jadis par la justice militaire du IIIe Reich pour « refus de service militaire », « désertion » et « atteinte aux forces armées ». Des actes d'accusation qui étaient sévèrement punis, prison avec privations, torture, exécution par guillotine ou fusillés. Ainsi 30 000 soldats de la Wehrmacht, mais aussi incorporés de force alsaciens-mosellans, luxembourgeois ou polonais furent-ils condamnés à mort. Cela se passait souvent à la forteresse de Torgau dans le Fort Zinna (voir l'ouvrage d'Auguste Gerhards « Morts pour avoir dit non, les Alsaciens Lorrains devant la justice militaire nazie » éditeur la Nuée Bleue). Pour les survivants allemands (souvent traités de lâches et des traîtres à la patrie même après 1945), les nouvelles dispositions juridiques ont débouché sur des indemnités. Or, jusqu'ici, aucun incorporé de force alsacien-mosellan s'étant rebellé et ayant subi un jugement de la justice militaire nazie n'a fait valoir ces nouveaux droits! L'idée de l'OPMNAM est d'introduire une demande juridique afin de susciter une réponse de l'État allemand vis-à-vis des victimes françaises d'Alsace et de Moselle - donc non citoyens allemands - de cette justice sous influence hitlérienne. Certes, les dizaines de membres de l'association n'ont pas tous eu un père qui ait eu à comparaître devant la justice militaire. Mais les exemples de condamnation à mort de résistants alsaciens avant ou pendant l'incorporation de force, connus comme Alphonse Adam et ses amis ou inconnus, sont nombreux. Ils expliquent le drame de ces pères de famille contraints de revêtir l'uniforme de la Wehrmacht pour que leurs proches ne subissent pas les représailles annoncées par la Sippenhaft, cette loi nazie sur la responsabilité des proches.

Plus de 75 ans après, des hommes et des femmes n'ayant jamais ou très brièvement connu leurs pères décédés sous l'uniforme allemand pendant la Deuxième Guerre mondiale choisissent de défendre l'honneur paternel. Un dossier européen juridiquement intéressant à suivre, une démarche innovante. Comme la brochure de 24 pages, réalisée par l'OPMNAM* et présentée lors de cette même réunion. En réponse aux contre-vérités diffusées dans un film-documentaire sur la Division « Das Reich » réalisé par Michaël Prazan et diffusé sur des chaînes publiques ainsi que sous forme de DVD. Plusieurs incorporés de force nés en 1926, versés d'office dans les Waffen SS, relatent sobrement leurs parcours, quand ils avaient de 16 à 18 ans. Des faits qui seront apportés à la justice française pour qu'elle prenne la vraie mesure de la giflle administrée par ce film aux derniers survivants d'une tragédie.

M.G.-L.

Plus de renseignement : OPMNAM, 51 rue du Laegert, 67117 Handschuheim, tél 03 88 69 03 84.